



Si vous voulez choisir le futur président de la République en avril et mai prochains et que vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de votre commune, c'est le moment ou jamais. Il vous reste 11 jours pour faire cette démarche. Après le 31 décembre, ce sera trop tard.

Sont principalement concernés les personnes qui ont déménagé au cours des derniers mois et celles qui viennent d'acquérir la nationalité française. Les jeunes majeurs sont en principe inscrits d'office sur les listes.

Pour vous inscrire, deux solutions : vous pouvez vous rendre au service d'état civil de votre mairie ou faire cette démarche en ligne (www.service-public.fr). A Bordeaux, les services municipaux ont investi depuis hier matin la salle des mariages de la mairie pour faire face à l'afflux classique des retardataires de fin d'année. Huit guichets sont dédiés à ces opérations du lundi au vendredi de 9h à 18h, le samedi 24 décembre de 9h à 12h et le samedi 31 décembre de 9h à 14h. Douze agents sont mobilisés.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, électricité, gaz ou téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer, bulletin de salaire). Le 31 décembre à 23h59, les inscriptions sont closes. Des commissions se réunissent dans les semaines qui suivent pour vérifier ces données, valider et radier les inscrits des listes. La liste définitive sera connue le 28 février.

Il reste 11 jours pour s'inscrire sur les listes électorales

Mardi, 20 Décembre 2016 06:00

C'est pourquoi les personnes qui souhaitent voter à la primaire de la gauche qui aura lieu en janvier doivent déjà être inscrites sur les listes électorales de 2016. •

Photo: Sont surtout concernées les personnes qui viennent de déménager ©ARCHIVES
THIERRY DAVID / SUD OUEST